

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 91 (1940)
Heft: 6

Artikel: De l'utilisation du combustible ligneux
Autor: Barbey, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De l'utilisation du combustible ligneux.

La production intensifiée du bois de feu est actuellement une des tâches essentielles de la sylviculture. Celle des bois de service et de papeterie est aussi urgente; cependant, elle lui est subordonnée. C'est pourquoi les administrations forestières insistent, non sans raison, sur l'opportunité d'intensifier les éclaircies, ce qui aura pour effet immédiat de lancer sur le marché de grandes quantités de combustible ligneux, que livreront surtout les jeunes peuplements abandonnés à eux-mêmes. Du même coup, le forestier et le personnel subalterne, en récupérant des perches et des tiges anémiées et sans valeur d'avenir, saisiront l'occasion pour faire de la sélection culturelle et préparer un peuplement composé d'arbres de forme normale, disposant de «l'espace vital» qui leur est indispensable, pour assurer le maximum d'accroissement, combiné avec une ablation naturelle des branches déperissantes de la partie inférieure du fût.

Telle est la tâche immédiate des organes forestiers : « harceler » les perchis et gaulis trop serrés, négligés jusqu'ici et en extraire un contingent de matériel ligneux, sur lequel comptent à la fois l'économie civile du pays et l'armée qui, elle aussi, a un besoin urgent de combustible.

* * *

Cependant, produire du bois de feu en masse est un des problèmes dépendant aussi bien des propriétaires de forêts, des administrations cantonales et communales, que de la possibilité de recruter, en suffisance, de la main-d'œuvre bûcheronne, ainsi que des attelages.

La consommation et le choix des catégories de bois est une autre question qui incombe, non pas aux sylviculteurs, mais à l'acheteur; ce dernier doit assurer, d'une part, la cuisson de ses aliments et, de l'autre, le chauffage de sa demeure. Comment se comporte-t-il lorsqu'il s'agit de se ravitailler en combustible ligneux ?

Il convient de constater, tout d'abord, que la ville a progressivement abandonné l'emploi du bois, pour le remplacer par les charbons minéraux, le mazout, le gaz, ou l'électricité. Le type admis pour les immeubles modernes n'exclut-il pas presque totalement l'usage du bois qui est, cependant, toléré dans certains appartements de luxe où la cheminée — du salon — a maintenu ses droits ?

Les marchands de combustible et les producteurs forestiers peuvent écouter certains stocks dans les petites villes dont les maisons n'ont pas été modernisées, ainsi que dans les villages où le bois jouit heureusement d'une faveur générale, grâce aux loisirs d'hiver de la population rurale, à l'espace dont les propriétaires peuvent disposer autour de leur demeure pour débiter et stocker bûches et fagots. La multiplication des scies à ruban, fixes et mobiles, contribue, en outre, à populariser

l'emploi du bois en assurant un sectionnement rapide des quartelages et des rondins.

Dans nombre de localités de campagne, l'électricité, le gaz, le butagaz, ainsi que les combustibles minéraux concurrencent, depuis plusieurs décennies, les produits de la forêt. Une réclame judicieuse qui a réussi à bannir le bois des villes, à décourager les constructeurs de maisons de prévoir, dans leurs plans, des bûchers, a étendu son action en campagne, pour le plus grand dommage de l'écoulement des produits de la sylvie. Il est indéniable que ces produits sont encore mal connus du public consommateur.

Nous demeurons convaincu que l'action du personnel forestier, supérieur et inférieur, est capable d'éclairer l'acheteur et de faire disparaître — en particulier dans cette période de consommation intensifiée de combustible ligneux — les préventions inexpliquées des acheteurs de la ville et de la campagne, qui ne connaissent pas grand' chose en ce qui concerne la valeur comparative et le pouvoir calorifique des différentes essences.

Il faut reconnaître, en outre, que les conditions indispensables pour une dessication suffisante du bois ne sont, en général, pas observées. La période de stockage est le plus souvent trop courte, ce qui entraîne le consommateur à brûler un combustible mal conditionné qui, au surplus, encrasse fourneaux et cheminées.

L'acheteur porte, en général, son choix sur les essences les plus coûteuses, dont la forêt suisse ne peut produire que des quantités limitées, telle le hêtre. Or la dessication du hêtre est plus lente et plus délicate à assurer que celle du chêne, par exemple, qui est le « produit pauvre » de la forêt, ce matériau qu'on n'arrive pas à faire consommer par les acheteurs de nos villes moyennes.

Nous n'ignorons pas que le hêtre passe en tête de nos essences indigènes sous le rapport du pouvoir calorifique (100), dépassé seulement par le charme (qui accuse 103), cet arbre qui n'est presque pas représenté dans la forêt helvétique, mais qui pullule, par contre, dans les taillis de France où il est considéré comme une « mauvaise herbe », empêchant la régénération des essences susceptibles de produire des bois d'œuvre.

Il est indiscutable que le hêtre représente un combustible ligneux de premier choix qui tente les ménagères. Son écorce est mince, propre; son emploi ne salit pas les appartements; au surplus, il n'éclate pas et produit une flamme vive et claire qui ne lance pas au dehors du foyer des tisons enflammés.

La population du pied du Jura prétend que le hêtre de haute montagne (en dessus de 1200 m) charbonne même à l'état sec. Cette réputation provient peut-être du fait qu'à cette altitude, les exploitations de cette essence se font parfois tard en été ou au printemps.

Toutefois, le hêtre présente un sérieux inconvénient : c'est le long temps qu'il exige pour atteindre une dessication complète (avec tolérance de 10—15 % d'eau seulement). Au surplus, si le combustible ligneux est stocké encore à moitié sec, dans des caves cimentées, il ne tarde pas à s'altérer et à perdre une sérieuse proportion de ses qualités.

Le vrai moyen de préparer le hêtre pour en tirer le meilleur parti est de le débiter à l'état vert, en hiver, en morceaux aussi petits que possible et de l'entasser dans un hangar ensoleillé ou dans un galetas à lucarnes ouvertes. Traité de cette façon, il peut être employé au bout de 12—14 mois. Si, en revanche, on ne peut assurer son débitage immédiat, il faut entailler de place en place l'écorce des bûches et des rondins de 1 m de longueur, puis fendre les gros quartelages, les empiler au soleil et les couvrir de planches ou de tôle. Même si le hêtre est traité de cette façon et avec ces précautions, sa dessication normale ne peut être obtenue qu'au bout de 20—22 mois. Faut-il rappeler ici que l'abatage du bois de feu de hêtre ne doit, en tout état de cause, être entrepris qu'en période hors sève. Il demeure, malgré tout, un combustible de luxe, l'aliment classique des cheminées d'appartement.

* * *

Il est indéniable, qu'en particulier dans les milieux ruraux, on brûle déjà en novembre et en décembre du bois de hêtre abattu pendant les mois précédents de décembre et de janvier et débité en février, de sorte qu'on introduit, dans les foyers de chauffe, une quantité appréciable d'eau... payée en général à un prix exagéré, puisqu'il est incontestable que, lors des mises de bois, les acheteurs acquièrent en général le bois de cette essence à un prix trop onéreux comparé à celui du chêne, du sapin, du pin, ou du bouleau, par exemple.

Pourquoi le chêne (valeur calorifique 94) souffre-t-il d'un véritable ostracisme auprès de la population citadine ? Est-ce parce qu'il éclate et que sa combustion détermine des pétarades qui le font exclure naturellement de la cheminée ?

Cette essence feuilée brûle avec moins d'éclat que sa concurrente; mais sa braise se maintient plus longtemps. En association avec le sapin (bûches noueuses ou branches), le chêne représente le combustible ligneux le plus avantageux pour les foyers fermés. Si le chêne écorcé — malheureusement trop peu abondant sur notre marché — est préalablement laissé au grand soleil et lavé par la pluie après sa décortication, pendant trois mois, puis débité et entassé à l'abri, on peut l'employer avec profit déjà 8—9 mois après son exploitation.

D'autre part, les grosses branches tortueuses des chênes abattus dans les futaies, recouvertes d'une écorce épaisse et crevassée, souvent garnie de mousse ou de lichens, ne se présentent pas à l'acheteur sous un jour favorable. Toutefois, le consommateur, soucieux de ses intérêts, discernera les réelles qualités de ce vieux bois, après un stage

de 3—4 mois au soleil et à la pluie qui dissout le tannin dont cette essence feuillue est si riche, mais dont la présence dans les vaisseaux ligneux entrave la dessication. Le chêne, lavé à la pluie et au soleil, débité, peut alors être stocké en cave aérée; son dessèchement se poursuit ensuite sans risque d'infection cryptogamique.

* * *

La forêt de notre pays produit essentiellement de l'épicéa et du sapin, une petite quantité de pin. C'est donc de stères de conifères que devront surtout se contenter les consommateurs : particuliers, boulangers, troupes en campagne, édifices publics, chaudières et chauffages centraux... usines à gaz si, dans la suite, le combustible minéral fait défaut ou devient hors de prix. Il est entendu que la papeterie absorbera les meilleures qualités. L'acheteur de bois de feu devra alors se contenter de bûches grossières, constellées de nœuds, ainsi que des branches et des perches d'éclaircies. Il faudra convaincre cet acheteur, ignorant des choses de la forêt, que ce sont précisément ces assortiments, qui présentent une densité et un pouvoir calorifique plus grands que ceux des bois de râperie, qui livreront le meilleur combustible au titre économique. On peut affirmer, à ce propos, que la branche d'épicéa de montagne, riche en résine, est un matériau de chauffage valant certes autant que la tige de hêtre ayant poussé sur un sol de plaine. La dessication de ces branches de conifères s'opère, au surplus, en 3—5 mois d'été, sans précautions spéciales.

Faut-il encore attirer l'attention de la clientèle de la forêt sur la valeur que revêtent, à l'heure actuelle, les débris des coupes : écorces, éclats ou « retaillons », rognures de nœuds ou de branches, etc.... qui représentent des éléments précieux de combustible, déjà débités et qu'il est maintenant du devoir des administrations forestières de ne pas laisser pourrir sur le parterre des coupes, mais de les faire récupérer et mettre à la disposition des consommateurs de bois.

Il y a, dans les conjonctures de l'heure présente, une obligation d'éclaircir l'opinion publique sur l'achat et l'emploi des combustibles ligneux. Réagir contre certaines préventions, enrayer un emballement injustifié à propos de tel combustible ligneux, trop coûteux, démontrer les avantages réels de la consommation de telle espèce de bois bien conditionnée, jusqu'ici méconnue ou sous-estimée, est une des tâches qui incombe aux sylviculteurs. Leur action ne se limitera dorénavant plus à la seule production forestière, mais au placement judicieux — à la lumière de leurs connaissances techniques — des produits de la sylviculture, pour le plus grand profit de l'économie générale du pays.

Montcherand sur Orbe (Vaud), avril 1940.

Aug. Barbey.